

T@mT@m/CFTC.FAE

Depuis l'an 2000

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat

263 Boulevard Voltaire – RDC – 75011 Paris

Téléphone : 09 54 49 00 80

cftcfae@free.fr - <http://www.cftc-fae.fr> - [facebook.com/groups/CftcFAE](https://www.facebook.com/groups/CftcFAE)

N°521 21 janvier 2020

Le point d'indice bloqué jusqu'en 2022 ?

Selon les travaux du Comité d'Orientation des Retraites, le gouvernement n'aurait pas prévu d'augmenter le point d'indice d'ici fin 2022.

Chaque fonctionnaire verrait l'évolution de sa rémunération réduite aux évolutions de carrière (avancement d'échelon, de grade, de corps...) rares et parfois inexistantes.

Depuis 2010, la CFTC FAE estime le contentieux salarial à **9 % de perte** de la valeur du point d'indice.

Plus de 150 euros pour un agent de catégorie C, 190 euros pour un catégorie B, et 300 euros pour un catégorie A.

Le gouvernement s'étant engagé (faut il y croire ?) à réévaluer fortement la profession enseignante dans le cadre de la réforme des retraites, aura-t-il les moyens de revaloriser la rémunération de l'ensemble des autres agents qui ont de fortes et justes attentes sur le sujet ?

Cette politique injuste va peser sur les fonctionnaires durant toute leur vie active. Ils auront ensuite la double peine avec les effets prévisibles de la réforme des retraites en l'état.

LA CFTC FAE PARTICIPE A LA JOURNEE D'ACTION

« RETRAITES » DU 24 JANVIER